COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019

Présents : Junius C, Douin Y, Croes D, Maurage D, Vincent JM, Hakin L

Excusés : Meyers L, Rousch H

Rappel suite réunion des secrétaires provinciaux de l’aile francophone :

Une joueuse qui a un classement soit dames, soit hommes doit avoir un classement dans les deux catégories, elle ne peut en aucun cas être NC dans une des deux catégories. Le classement est attribué, soit selon le tableau d’équivalence, soit en fonction des résultats obtenus.

Il est possible de reclassé un joueur après 10 rencontres individuelles si manifestement le classement attribué n’est pas en adéquation avec la valeur réelle du joueur. Les cas les plus fréquents sont ceux des joueurs qui ont arrêté un certain nombre d’années et qui reviennent à la compétition. Il en est parfois de même avec des joueurs qui viennent de l’étranger.

On attire également l’attention que lorsque les classements paraissent en fin de saison, la demande de modification doit se faire par le joueur de préférence par l’espace personnel. Une demande manuscrite est toujours possible mais peut présenter les désavantages suivants : la distribution par la poste, l’encodage dans le fichier par le responsable classements……

Il est également envisagé de pouvoir demander la modification de classement (+1, -1), jusqu’à 5 jours avant le début de l’interclubs. Cette procédure n’est valable que jusqu’au classement de D0. Un cadre spécifique devrait être mis en place pour éviter tous les abus et les manipulations.

1. **Situation administrative** :

Pour l’aile francophone il y a 12575 affiliés pour 11776 l’an passé soit une augmentation de 799. Pour la province de Liège 2521 affiliés contre 2372 soit une augmentation de 150.

Pour l’Aile francophone il y a 204 affiliations non-joueur dont 58 pour notre province. Les affiliations récréatives sont de 75 dont 42 pour Liège. Les affiliations récréatives correspondent aux licences A de la saison passée, il y en avait 36 dans notre province.

1. **Assemblée générale de début de saison** :

La nouvelle date pour l’assemblée statutaire de début de saison qui est principalement axée sur les comptes et les budgets a été fixée au 25 octobre à 19.00.

Si cette assemblée reste obligatoire nous sommes conscients que le fait de la déplacer en octobre alors que le championnat est déjà commencé ne fait pas l’unanimité auprès de vous.

C’est pourquoi nous avons décidé de procéder de la manière suivante : les comptes et les budgets seront envoyés aux secrétaires des clubs. Ceux-ci auront la possibilité d’approuver ceux-ci sans présence obligatoire à l’assemblée. Toutefois tous les clubs auront l’obligation de soit approuver les comptes par mail ou par courrier, soit d’être présents à l’assemblée générale.

1. ***Interclubs*** :

De nombreuses réclamations ou demandes d’explications arrivent chez Dominique au sujet des séries et plus particulièrement des dérogations. Il est rappelé une fois de plus, que vous avez la possibilité lors de l’inscription de vos équipes de spécifier **TOUS** vos désidératas. Dominique fera tout son possible pour rencontrer vos nombreuses demandes. Une remarque, également importante, le calendrier ne peut être élaboré que lorsque les numéros dévolus aux équipes de nationale et de Wallonie Bruxelles sont attribués.

La 6ème provinciale comportera 10 séries avec pour toutes les séries confondues 11 BYE. La division 7, qui reste la division où les plus jeunes et plus particulièrement les débutants peuvent gouter à la compétition, reste peu fournie. Nous vous rappelons qu’il est toujours possible d’inscrire une équipe à tout moment. Il en est de même pour l’interclubs dames.

En dames, si dans un premier temps le championnat de 2P avait été calqué sur le championnat de P7, avec deux séries de 6 régionalisées, le retrait d’équipes nous a obligé à revenir sur une seule série provinciale.

1. **Compétition individuelle** :

En ce qui concerne les inscriptions des joueurs :

Les joueurs qui ne sont pas présents qui ne paient pas leur inscription et qui ne justifient pas leur absence par un certificat médical doivent s’acquitter de leur inscription et des amendes éventuelles y afférentes.

S’il s’agit d’un joueur du club organisateur, rien ne sera fait au niveau du comité provincial, le club règlera cela en interne.

S’il s’agit d’un joueur externe, le club auprès duquel il est inscrit sera averti par le responsable des compétitions individuelles.

Le CP déduira du montant forfaitaire du club qui organise la compétition le montant total des inscriptions non perçues par celui-ci. Le joueur se verra facturer le montant des inscriptions et des amendes éventuelles avec comme délai de paiement le vendredi qui précède la réunion du comité provincial.

Le libellé du compte étant : BE97 9630 1529 7849 au nom de tennis de table Luc Meyers

Les organisations tournoi et CP tours restent stables, 1 CP tour en moins pour 2 tournois supplémentaires.

Les catégories réservées aux classements inférieurs récoltent le plus de succès, les catégories d’âge un peu moins en ce qui concerne les garçons, et sont insignifiantes au niveau des filles.

Le responsable attire l’attention aux organisateurs des tournois que la multiplication des séries n’est pas toujours source d’attractivité pour le tournoi. En effet certaines séries voient pratiquement les mêmes joueurs inscrits (plus particulièrement au niveau des filles) ce qui les amènent à parfois se rencontrer plusieurs fois lors du même tournoi.

Le manque de juge-arbitre est également un problème récurrent, si André Jacques se charge de la plupart des organisations, il en reste certaines autres auxquelles il faut encore en trouver.

1. **Divers**:
* Le stiga masters minimes du 19 et 20 octobre est sur les rails, il reste à organiser les arrivées et les départs vers les aéroports. Des bénévoles pour assurer ces navettes sont toujours les bienvenus et peuvent se faire connaître auprès de Yves Douin.
* Un cours pour l’apprentissage du logiciel et de l’organisation des séries des tournois sera donné aux arbitres et juge-arbitres.
* Pour l’ouverture à des personnes extérieures au comité provincial dans le cadre du parquet provincial, un appel à candidature sera fait. Il faudra être majeur pour pouvoir postuler à ces postes.
* La compétition vétérans sera forte de 56 équipes.